

ÉPISODE GRÊLE 15 JUIN 2019

En Bref : Grêle : adaptez les pratiques en fonction de l'état des parcelles. Les estimations des dégâts sont en cours.

Point grêle

La zone Sud des Crozes et une partie de l'appellation Saint-Joseph ont été touchées par la grêle lors de l'orage de samedi après-midi.

Stratégie :

Opération en vert

La pratique d'une retaille en vert juste après la grêle ne se justifie pas.

Attendre quelques jours avant toute intervention. Il est pour l'instant difficile d'anticiper la réaction de la vigne après cet épisode de grêle.

- Pour les vignes peu touchées avec un feuillage encore en état : poursuivre le travail habituel.

- Pour les vignes touchées très fortement et avec très peu de feuillage actif :

N'intervenez pas sur le feuillage. Attendre une reprise de végétation à partir des bourgeons secondaires et des bourgeons du vieux bois, qu'il faudra particulièrement protéger.

Traitements

Pour l'ensemble des parcelles grêlées, assurez une très bonne protection phytosanitaire. Des pluies sont annoncées en cette fin de semaine, soyez protégés.

Aucune spécialité commerciale, même à base de cuivre, n'a démontré un réel effet « cicatrisant ». Aucun traitement spécifique ne se justifie. Néanmoins, les nouvelles pousses sortant après la grêle sont particulièrement sensibles au mildiou et doivent être protégées en conséquence.

- Pour les vignes les moins touchées : continuez la protection selon votre calendrier de traitement.

- Pour les vignes touchées très fortement : dès l'apparition des nouvelles pousses, soignez la protection. En effet, les repousses ont un feuillage très sensible au mildiou.

Cas particuliers, n'hésitez pas à appeler vos techniciens.